



European Economic and Social Committee | Comité économique et social européen

PÉRIODE **RAPPORT D'ACTIVITÉ**
2018 Groupe d'étude «Droits
des personnes
2020 handicapées»

**DIRECTION C – TRAVAUX
LÉGISLATIFS**

Présidente: Marie Zvolská

Table des matières

Introduction (message de la présidente)	3
Activités et principales constatations	4
Annexe I – Liste des réunions et manifestations	7

Introduction

Brève présentation des activités et des priorités

À l'issue de la ratification par l'Union européenne de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) et de son protocole facultatif en 2010, le CESE s'est engagé¹ à établir une structure pour surveiller la mise en œuvre de la Convention. Le groupe d'étude «Droits des personnes handicapées» a commencé ses activités en 2015, avec les objectifs suivants:

- garantir la mise en œuvre concrète de la CNUDPH tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du CESE;
- faciliter l'orientation de la politique de l'Union dans les principaux domaines mis en lumière par le comité de la CNUDPH;
- faciliter la participation en offrant un forum de discussion et de participation structurée aux organisations de personnes handicapées, aux organisations de la société civile et aux autres parties prenantes à la mise en œuvre de la CNUDPH.

En vue d'atteindre ces objectifs, le groupe d'étude «Droits des personnes handicapées» a organisé, au cours de son mandat actuel (2018-2021), différentes auditions publiques avec des organisations de personnes handicapées et de la société civile pour débattre de divers thèmes liés aux droits des handicapés. Le groupe a également effectué plusieurs missions d'information pour examiner plus en détail l'état de la mise en œuvre de la Convention. Des représentants des institutions de l'Union européenne, des autorités gouvernementales ainsi que des organisations de personnes handicapées et de la société civile ont participé à ces activités.

Une délégation du groupe d'étude «Droits des personnes handicapées» a également apporté sa contribution et a organisé, chaque année, une manifestation parallèle à la Conférence des États parties à la CNUDPH et à la conférence organisée par la Commission européenne pour la Journée européenne des personnes handicapées.

Marie Zvolská

Présidente du groupe d'étude «Droits des personnes handicapées»

¹

[Avis SOC/464 du CESE](#)

Activités et principales constatations

Description des activités ainsi que des principaux enjeux et accomplissements/résultats

Au cours du présent mandat, le groupe a continué à contribuer à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du CESE, et à la révision des politiques et de la législation européennes. Il s'y est attelé dans le cadre de ses auditions et missions d'information, ainsi qu'en organisant ou en participant à des activités de sensibilisation adressées au personnel et aux membres du CESE.

La contribution du groupe aux rapports adressés par l'Union européenne au comité de la CNUDPH fait l'objet d'un autre compte rendu qui précise la participation du CESE dans chaque domaine politique.

Le groupe a également facilité la participation des organisations de personnes handicapées en proposant un forum de discussion sur la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et en les rencontrant à Bruxelles et lors de missions d'information.

Les thèmes abordés comprenaient l'emploi des personnes handicapées, l'utilisation de fonds de l'Union pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées, les manières d'améliorer la communication sur le handicap dans les médias, les manières d'augmenter la participation des personnes handicapées aux élections au Parlement européen, la création de services sociaux destinés à soutenir la désinstitutionnalisation, l'éducation ouverte à tous et les conditions de vie des personnes handicapées dans les régions rurales.

Chaque fois que possible, le thème étudié au cours d'une mission d'information était ensuite abordé plus en détail lors d'une audition.

Le groupe a également participé de manière active à l'élaboration de la future politique de l'Union européenne relative au handicap, émettant notamment deux avis d'initiative: l'un concernant la stratégie de l'Union en faveur des personnes handicapées pour la période 2020-2030, et un autre sur la réalité du droit de vote aux élections européennes pour les personnes handicapées.

Les travaux réalisés par le CESE en matière de handicap sont largement reconnus par d'autres institutions européennes (Parlement et Commission), ainsi que par les organisations de la société civile, en particulier les organisations de personnes handicapées. Le groupe travaille en étroite collaboration avec le Forum européen des personnes handicapées, qui participe à toutes les manifestations organisées depuis la phase de préparation. Les rapports de mission sont régulièrement transmis au point focal de la Commission européenne et aux

commissions compétentes du Parlement européen et, depuis l'actuel mandat, sont également publiés en ligne.

Le groupe d'étude «Droits des personnes handicapées» a également continué de renforcer les synergies avec d'autres structures du CESE. Une audition conjointe avec l'observatoire du marché du travail relative à l'emploi des personnes handicapées s'est tenue en novembre 2019. En outre, les droits des personnes handicapées sont inclus dans le volet «non-discrimination» des activités du groupe sur les droits fondamentaux et l'état de droit (DFED).

Principales recommandations:

- ▶ mettre en place des points de contact pour les personnes handicapées dans toutes les directions et institutions de l'Union, en implantant le principal d'entre eux au sein du secrétariat général de la Commission;
- ▶ instaurer un mécanisme interinstitutionnel entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil;
- ▶ augmenter les ressources à la disposition du cadre de suivi de l'Union;
- ▶ élaborer une déclaration de compétences révisant la déclaration de compétences exclusives de l'Union et conclure le protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées;
- ▶ établir un Comité d'accès européen pour surveiller la mise en œuvre de la législation de l'Union en matière d'accessibilité;
- ▶ intégrer les principes du socle des droits sociaux dans la stratégie en faveur des personnes handicapées, notamment en vue de la mise en œuvre du principe 17 relatif à l'inclusion des personnes handicapées;
- ▶ intégrer les questions relatives au handicap dans toutes les politiques économiques, sociales et environnementales de l'Union, en particulier dans la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la garantie pour la jeunesse, le pacte vert, la garantie pour l'enfance et le livre vert sur le vieillissement;
- ▶ garantir que le budget de l'Union est utilisé exclusivement pour financer les mesures conformes aux principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées;
- ▶ améliorer la collecte de données sur les personnes handicapées par Eurostat;
- ▶ prévoir des critères clairs et concrets, et des indicateurs mesurables, en particulier pour les femmes et les filles handicapées, les jeunes et les personnes âgées souffrant d'un handicap, ainsi que les réfugiés, les migrants et les personnes LGBTI handicapées;

- ▶ tirer parti du Semestre européen pour encourager les États membres afin qu'ils développent leurs propres stratégies nationales en faveur des personnes handicapées et qu'ils abordent la question de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans le cadre des programmes nationaux de réforme;
- ▶ accorder une place importante aux droits des personnes handicapées et à la Convention dans le dialogue social à l'échelle nationale et de l'Union européenne, ainsi que dans les négociations de conventions collectives auxquelles participent les partenaires sociaux, en totale consultation et avec la participation des organisations de personnes handicapées;
- ▶ garantir la participation pleine et active des organisations de personnes handicapées et des organisations de la société civile à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la gouvernance de la stratégie de toute politique visant les personnes handicapées.

Annexe I – Liste des réunions et manifestations

	< octobre 2018	2018	2019	> avril 2020	Total
Réunions du groupe d'étude/du groupe d'étude permanent/de l'observatoire					
Réunions à Bruxelles	0	1	3	0	4
Réunions hors siège	0	0	0	0	0
Réunions extraordinaires	0	0	0	0	0
Missions d'information	0	2	3	0	5
Conférences et auditions organisées par le groupe d'étude/le groupe d'étude permanent/l'observatoire	0	1	3	0	4
Participation des membres à des manifestations et réunions					
À Bruxelles	0	1	5	0	6
En dehors de Bruxelles	0	0	2	1	3